



Les aides du CCAS



PRÉSENTATION DU CCAS

Son rôle, ses missions

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est un établissement public géré par un Conseil d'Administration et présidé par le Maire de la commune. Il gère plusieurs secteurs en relation avec l'aide aux personnes. Au quotidien, il est un lieu d'écoute et d'aide, dans le respect de la confidentialité et un espace d'échanges, d'observation et d'impulsion pour une réponse sociale adaptée. Le CCAS travaille en coordination avec des Assistantes Sociales et en partenariat avec le Département et les structures sociales intercommunales.

Le CCAS de Plougoumelen intervient principalement dans les domaines suivants :

- ▶ **L'aide sociale légale** qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire
- ▶ **L'aide sociale facultative** pour laquelle il dispose d'une grande liberté d'intervention et met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux
- ▶ **L'animation des activités sociales** (Semaine Bleue, repas et colis pour les seniors...)
- ▶ Des **subventions pour les œuvres caritatives**

Le CCAS **informe, accompagne et oriente** les personnes vers certains organismes compétents comme la Caisse d'Allocations Familiales, le Département, la Maison départementale de l'autonomie... Le CCAS est pourvu d'un budget propre. Pour financer son activité, il dispose d'une subvention versée chaque année par la commune. Tous les dossiers sont traités anonymement par le CCAS.

Le CCAS **s'adresse à l'ensemble des personnes en situation de fragilité**. Chacune de ces aides est attribuée sous conditions de ressources et de composition familiale pour :

- ▶ une aide alimentaire (colis d'urgence, épicerie solidaire...)
- ▶ une aide financière (Fonds Énergies, micro-crédit, voyages scolaires...)
- ▶ un logement social
- ▶ une aide aux transports

Ses membres

Le CCAS est présidé de plein droit par Monsieur Thomas Palou, Maire de la commune. Son conseil d'administration est composé de 8 membres qui sont des élus locaux désignés par le conseil municipal et des personnes volontaires et qualifiées dans le secteur de l'action sociale.

Vice-Président : Guy Questroy

Membres nommés :

- ▶ Mme Marie-Pierre Bourbouach
- ▶ Mme Laurence Dumas
- ▶ Mme Jenny Chauveau
- ▶ M. François Le Garrec

Membres élus :

- ▶ Mme Christine Guillery
- ▶ Mme Katia Lemaitre
- ▶ Mme Albane Nicolas

COORDONNÉES DU CCAS (EN MAIRIE)

5 RUE YVES DE PONT-SAL 56400 PLOUGOUMELLEN

02 97 57 84 74

flashez-moi !



www.plougoumelen.bzh



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
THOMAS PALOU, MAIRE DE PLOUGOUMELLEN
CONCEPTION : UC CRÉATION
IMPRESSION : IOV COMMUNICATION ARRADON

SOMMAIRE

LES AIDES DU CCAS



P. 4 À 9 AIDES SOCIALES

AIDE À LA PERSONNE

Dossier familial d'aide sociale
L'obligation alimentaire
La Téléassistance
L'Aide Personnalisée d'Autonomie
L'espace autonomie

AIDE ALIMENTAIRE

L'épicerie solidaire
Colis alimentaire d'urgence
Les Restos du Cœur

AIDE FINANCIÈRE

Micro-crédit personnel
Fond Énergie, Eau

AIDE AUX TRANSPORTS

Tarifcation solidaire des transports
Mobicéo

LE HANDICAP

Carte Mobilité inclusion
Demande d'aide : reconnaissance du handicap, orientation, allocations
Rampe d'accès amovible sur réservation

P. 10 À 11

AIDES AU LOGEMENT

LOGEMENT SOCIAL

Demande de logement

RÉNOVATION DE L'HABITAT

Programme Rénov'EE

P. 12 À 13

SERVICES DE LA SANTÉ

PMI

Les professionnels de la protection maternelle et infantile

SERVICE DE GARDE

Pharmacie de garde

P. 14 À 15

BON À SAVOIR

LES NUMÉROS UTILES

L'assistante sociale
Lieux d'échange, temps forts, services aux familles
Mode de garde
Droits et démarches
Maison du Droit
Solidarités au familles : UDAF
Conciliateur de justice
Services d'urgence

Aide à la personne

Dossier familial d'aide sociale

C'est une aide sociale à l'hébergement délivrée aux personnes dont le maintien à domicile est contraint pour des raisons financières et/ou de santé. Le conseil départemental paie la différence entre le montant de la facture et la contribution de la personne voire des obligés alimentaires.

Le dossier est disponible auprès du CCAS ou sur le site du département :

➔ MORBIHAN.FR

L'obligation alimentaire

C'est une participation financière des ayants droits du demandeur d'aide sociale à l'hébergement. Le calcul est fait en fonction des ressources de chacun et du montant à payer.

Le dossier est disponible auprès du CCAS et des services sociaux

La téléassistance

Deux offres en partenariat avec le CCAS sont à disposition des habitants. Des offres de bienvenue et des options attractives sont proposées selon les besoins.

Documentation disponible en Mairie

PRÉSENCE VERTE

☎ 02 97 46 51 23

✉ PAYSDOUEST@PRESENCEVERTE.FR

VITARIS

☎ 02 51 80 58 80

✉ TELEASSISTANCEOUEST@VITARIS.FR



4



L'Aide Personnalisée d'Autonomie

C'est une allocation versée par le Département du Morbihan aux personnes de +60 ans, remplissant les conditions de perte d'autonomie évaluées au moyen de la grille AGGIR*, qu'elles soient maintenues à domicile ou placées dans un établissement.

Le dossier est disponible auprès du CCAS ou vous pouvez également déposer votre demande en ligne en créant votre espace personnel sur le lien :

➔ MESAIDES.MORBIHAN.FR/AIDES

* La grille nationale Aggir permet de mesurer le degré de perte d'autonomie du demandeur de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa)

L'Espace Autonomie

L'association Appui au Parcours de Santé (APS) gère l'Espace Autonomie qui accompagne et renseigne sur toutes les démarches et les informations relatives aux personnes âgées de 60 ans et + concernant :

- ▶ Les aides ou les soins à domicile
- ▶ Les associations d'aides et de services à domicile (aide aux personnes, entretien du domicile, jardinage, portage de repas...) dont la liste est disponible sur :

➔ GOLFEDUMORBIHAN-VANNESAGGLOMERATION.BZH/LE-MAINTIEN-DOMICILE

- ▶ les droits aux aides financières et à la protection sociale
- ▶ les structures d'accueil pour personnes âgées

Documentation disponible en Mairie

5



Aide alimentaire

L'épicerie solidaire

L'épicerie solidaire a pour vocation d'aider toute personne traversant un moment de difficulté (situation de non-emploi, minima sociaux, situation de rupture...). Elle fonctionne tel un magasin d'alimentation dans lequel il est possible d'acheter à moindre coût, des produits alimentaires, des produits d'hygiène et d'entretien. C'est aussi un lieu d'écoute, d'information, d'orientation et d'animation.

S'adresser au CCAS pour constitution du dossier (accès à l'aide sous conditions)

Colis alimentaire d'urgence

C'est un colis alimentaire (produits de première nécessité) accordé à un usager de la commune et à titre exceptionnel. Une liste de courses est établie avec le demandeur et le colis est porté à son domicile par le CCAS.

S'adresser au CCAS pour établir la demande

Les Restos du Cœur

Accueil, écoute et accompagnement toute l'année sans rendez-vous. Aide alimentaire, point bébé, point internet, accompagnement dans vos démarches administratives...

RESTO DU COEUR

📍 6 RUE JOSEPH ROLLO 56400 AURAY
☎️ 02 97 56 20 22

HORAIRES D'ÉTÉ MI-MARS À MI-NOVEMBRE :

**mardi et vendredi
13h30 à 17h30**

HORAIRES D'HIVER MI-NOVEMBRE À MI-MARS :

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi
13h30 à 17h30**

Aide financière

Micro-crédit personnel

Un coup de pouce pour réaliser un projet (formation, permis de conduire, achat d'une voiture, équipement de la maison). Le CCAS en partenariat avec la Caisse d'Épargne, a mis en place ce dispositif pour les habitants de la commune. C'est un prêt entre 300€ et 3000€, avec un remboursement de 6 à 48 mois avec un taux à 1,40% sans frais.

S'adresser au CCAS pour connaître son éligibilité

Fond Énergie Eau

Les bénéficiaires sont des personnes, ayant des difficultés financières entraînant des impayés de fournitures d'eau et/ou d'énergie. La forme de l'aide financée par le Département et le CCAS, varie selon les cas : subvention, réduction tarifaire ou délais de paiement

S'adresser au CCAS pour établir le dossier

POUR TOUTE AUTRE DEMANDE,
IL CONVIENT DE S'ADRESSER
À L'ASSISTANTE SOCIALE
OU AU CCAS

Aide aux transports

Tarifification solidaire transports

Si un usager rencontre des difficultés dans sa mobilité, il peut bénéficier d'une aide pour utiliser le réseau KICÉO. Elle repose sur l'application de 3 niveaux de réduction, basés sur le quotient familial du bénéficiaire.

S'adresser au CCAS pour établir le dossier.

S'adresser au CCAS pour constitution du dossier (accès à l'aide sous conditions).

Mobicéo

Le réseau bus de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération met à disposition des personnes handicapées MOBICÉO, un service à la carte.

Un dossier de demande d'accès est à constituer et à remettre auprès du CCAS. Après visa du médecin référent, une carte est délivrée.

Renseignements au 02 97 01 22 66



8

Le handicap

Carte Mobilité Inclusion

Les CMI sont des cartes gratuites, délivrées par la Maison Départementale de l'Autonomie qui donnent des avantages aux personnes handicapées et aux personnes âgées pour faciliter leurs déplacements. Il existe 3 cartes :

► La carte Stationnement ► La carte Priorité ► La carte Invalidité

Elles se présentent sous la forme d'une carte de crédit, sécurisée et infalsifiable

Demande d'aide: reconnaissance du handicap, orientation, allocations

La Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) accueille, informe et conseille les personnes handicapées et leur famille, instruit les dossiers de demande de compensation, évalue les besoins des personnes en situation de handicap, décide en commission, des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. La MDA met à disposition un dossier unique de demande de compensation du handicap.

Le dossier peut être retiré auprès du CCAS ou téléchargé sur le site :

➔ MORBIHAN.FR/MDA

MDA 56

☎ 02 97 62 74 74

0800 056 200

✉ CONTACT@MDA56.FR

📍 16 RUE ELLA MAILLANT
PARC D'ACTIVITÉ DE LAROISEAU
56009 VANNES

Bon à savoir :

Sur demande, une rampe d'accès amovible peut être mise à votre disposition sur réservation à la Mairie. Idéale pour l'accueil occasionnel de personnes à mobilité réduite, elle facilite le franchissement d'une marche ou d'un trottoir. Facilement manipulable, elle est pliable dans le sens de la longueur. Peu encombrante, ce qui est un atout pour le rangement, elle est également dotée de poignées facilitant son transport. Simple à mettre en place, elle permet de pouvoir accueillir des personnes à mobilité réduite de manière ponctuelle.



9



Logement social

Demande de logement

Les dossiers de demande de logement social sont disponibles au CCAS ou auprès des bailleurs sociaux. Les personnes intéressées peuvent également constituer une demande en ligne sur :

➔ WWW.DEMANDELOGEMENT56.FR

Dès qu'un logement est vacant, le CCAS, en concertation avec les organismes, étudie les dossiers des demandeurs inscrits. Les bailleurs sociaux, propriétaires de logements sur la commune, sont :

BRETAGNE SUD HABITAT

📍 6 AVENUE EDGAR DEGAS

56000 VANNES

☎ 02 97 43 82 00

➔ WWW.BRETAGNE-SUD-HABITAT.FR

VANNES GOLFE HABITAT

📍 4 RUE COMMANDANT CHARCOT

CS 82056

56002 VANNES CEDEX

☎ 02 97 63 21 11

➔ WWW.VGH.FR

10

Rénovation de l'habitat

Programme Rénov'EE

Le programme Rénov'EE soutient les propriétaires dans les travaux d'économie d'énergie. Porté par Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, ce dispositif propose une assistance gratuite et indépendante (accompagnement technique, financier, administratif).



OPÉRATION RÉNOV'EE

📍 P.I.B.S 2 - 30 RUE ALFRED KASTLER

56006 VANNES

☎ 02 97 60 42 55

✉ CONTACT@OPERATION-RENOVEE.FR

➔ WWW.OPERATION-RENOVEE.FR

11





Les professionnels de la protection maternelle et infantile

Les professionnels de la protection maternelle et infantile (PMI) accompagnent les futurs parents, les parents et les jeunes enfants. Ils mettent en place des actions de prévention et adaptent leurs actions selon le public concerné : parent isolé, jeune mère, parent(s) sans domicile fixe... Le service de PMI organise la surveillance médicale et sociale des femmes enceintes et des enfants de 0 à 6 ans qui en ont besoin, soit à domicile, soit dans les centres médico-sociaux.

Enfin, la PMI travaille en collaboration avec les centres hospitaliers et avec les maternités publiques et privées, dans le cadre du réseau de santé périnatal du Morbihan, constitué d'obstétriciens. **La puéricultrice de secteur assure une permanence dans les locaux du C.C.A.S. de Ploeren situés Place Jules Gillet au 1^{er} étage du Kreisker, deux fois par mois avec ou sans rendez-vous.**

SERVICES DE PMI

📍 CENTRE MÉDICO-SOCIAL
28 BOULEVARD DE LA PAIX
56000 VANNES
☎ 02 97 54 76 53



12

Service de garde

Pharmacie de Garde

Pour connaître la pharmacie de garde, composez le ☎ 3237

Consultations sans rendez-vous à la Maison Médicale à Auray : de 20h à minuit en semaine, de 14h à minuit le samedi et de 8h à 22h le dimanche. Pas de visite à domicile.

MAISON MÉDICALE DE GARDE À AURAY

📍 45 RUE DU PRÉSIDENT WILSON
56400 AURAY
☎ 02 97 68 42 42



13



Les numéros utiles

L'assistante sociale

L'assistance sociale de secteur vous reçoit en mairie ou à votre domicile, sur rendez-vous uniquement.

Pour prendre rendez-vous, contactez le secrétariat

☎ 02 97 69 51 76

Lieux d'échange, temps forts services aux familles

- ▶ Activités parents enfants, temps fort, lieux d'écoute, de soutien, toutes les adresses : ➔ www.parentalite56.fr
- ▶ Les services de la CAF sont à votre disposition dans les moments clefs de la vie familiale : ➔ www.caf.fr
- ▶ Les centres médico-sociaux du Conseil Départemental : ➔ www.morbihan.fr/localiser-une-structure
- ▶ LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents) : accueil à Ploeren le Vendredi de 9h30 à 12h et à **Plougoumen le lundi de 9h30 à 12h**

Mode de garde

- ▶ Tous les équipements à proximité : ➔ www.mon-enfant.fr
- ▶ Toutes les informations pour les particuliers employeurs : ➔ www.net-particulier.fr
- ▶ Le RAM (Relai d'Assistants Maternelles) : lieux d'informations et ateliers d'éveil : ➔ www.ploeren.fr

Droits et démarches

- ▶ Vos droits vos démarches auprès de la CAF : ➔ www.caf.fr
- ▶ Vos droits, vos démarches auprès de la MSA : ➔ www.msaportesdebretagne.fr

Maison du Droit

Lieu d'accueil, d'écoute et d'information sur les droits et les obligations. Permanence assurée par une juriste sur rendez-vous. Service confidentiel, anonyme et gratuit. Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

MAISON DU DROIT

📍 CENTRE VICTOR HUGO
22 AVENUE VICTOR HUGO

56000 VANNES

☎ 02 97 01 63 80

Solidarités familiales

UDAF

📍 47 RUE FERDINAND LE DRESSAY
56002 VANNES CEDEX

☎ 02 97 54 13 21

✉ ACCUEIL@UDAF56.ASSO.FR

Conciliateur de justice

Permanence en mairie d'Auray

2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois

☎ 02 97 24 01 23

SERVICES D'URGENCE

SAMU ☎ 15

POLICE ☎ 17

POMPIERS ☎ 18

GÉNÉRAL ☎ 112



Colis
alimentaire

Tarifcation
solidaire

Rénovation
de l'habitat

La Télé
assistance

PMi